



Association Sérénitarn
Projet associatif
2022 -2027



sérénitarn

Réseau **UNA**

Sommaire

Avant propos	3
I Qui sommes-nous ?	4
1. Nos missions	
2. Nos valeurs	
3. Des services diversifiés au service des territoires	
4. Chiffres clés	
5. Bilan du projet associatif précédent	
II Notre environnement	8
1. Les éléments démographiques	
2. Le cadre réglementaire	
3. La concurrence	
4. Les politiques publiques dans un contexte économique défavorable	
5. Un déficit de ressources humaines	
6. Relever le défi du développement durable	
III Nos 5 priorités	10
1. Renforcer la réflexion et œuvrer comme acteur de l'action sociale et médico-sociale	
2. Poursuivre le développement de l'association dans une logique d'adaptation aux besoins des personnes	
3. Dynamiser l'engagement bénévole et consolider les ressources humaines	
4. Développer la communication interne et externe	
5. Avoir, se doter des moyens financiers à la hauteur de nos ambitions	
IV Les objectifs 2022 - 2027	12
Axe 1 : Consolider le vivre ensemble pour des prestations de qualité	
Axe 2 : Développer des réponses innovantes sur le territoire	
Axe 3 : Renforcer la communication	
Axe 4 : Assurer la santé financière	



Séminaire « Sérénitarn - une ambition pour aujourd'hui et demain ». Albi, le 14 avril 2023.

AVANT PROPOS



Le projet associatif de Sérénitarn s'inscrit dans le cadre d'une approche globale et pluridisciplinaire du service de l'accompagnement des personnes. Il permet de confirmer les acquis, de repérer les orientations qu'il faut reconduire, celles qu'il faut approfondir et les nouvelles orientations nécessaires à la poursuite de la mission de l'association.

Fruit d'un semestre de travaux collaboratifs, ce nouveau projet a mobilisé près de 800 participants. Personnes accompagnées, aidants, salariés, administrateurs, partenaires, tous ont participé à sa construction. Tout en s'inscrivant dans la continuité de l'histoire des trois associations à l'origine de Sérénitarn, il ouvre de nouvelles perspectives. Il est donc le fruit de cette intelligence collective : organisation d'un séminaire, consultation web, questionnaires, journées de travail... toutes les parties prenantes de notre association ont apporté leur pierre à l'édifice.

Une analyse partagée du contexte actuel, des enjeux externes et internes, politiques, sociaux ou financiers, a permis de définir notre vision, nos choix, nos objectifs et le sens à donner à nos actions pour les années 2022 - 2027.

Nous avons ainsi eu l'occasion de réaffirmer notre identité, nos valeurs, nos missions et nos engagements : œuvrer pour l'affirmation des droits des personnes en perte d'autonomie, et permettre à chacun de choisir son parcours de vie, quels que soient sa dépendance, sa maladie ou son handicap.

I - QUI SOMMES NOUS ?



Qui sommes nous ?

L'association Sérénitarn - association loi 1901 à but non lucratif - est née de la fusion de trois associations tarnaises connues et reconnues pour leur engagement et leur professionnalisme :

- l'Aassodal (créée en 1945) implantée sur l'Albigeois,
- l'Agardova (créée en 1962) implantée à Castres et ses environs,
- l'Adar (créée en 1972) implantée sur le sud du département, le Rabastinois et quelques communes limitrophes dans l'Hérault.

L'association est habilitée à l'aide sociale et intervient sur 90 communes.

L'association accompagne majoritairement des **personnes âgées et des personnes en situation de handicap, des familles.**

Elle **facilite la vie à domicile ou à partir du domicile des personnes**, sans exclusion et dans le respect de la dignité humaine. Elle met ainsi en œuvre des actions et des services appropriés tels que l'aide à domicile, les services à la personne, l'assistance aux familles, le maintien des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap dans leur cadre de vie, la garde d'enfants, les activités liées à la petite enfance.

Elle **aide et accompagne les aidants** des personnes dépendantes vivant à domicile par des moments de répit et-ou de vie sociale.

Elle **œuvre à la création et la gestion de structures permettant l'accueil** de personnes âgées, de personnes en situation de handicap. Elle gère un relais petite enfance.

Elle **dispense également auprès de tiers des actions de formation** continue en lien avec son objet social.

Nos missions

Nos valeurs

L'action de l'association est guidée par des valeurs humanistes :

Le **respect et la dignité** de chaque personne accompagnée, et la réciprocité de ce respect en direction des salariés

L'engagement et l'affirmation de notre **éthique** auprès des personnes, porteurs d'une relation de confiance et désintéressée

Le **professionnalisme** contribuant à la qualité des prestations

La **solidarité** active qui valorise la diversité et l'acceptation des différences, et garante d'un militantisme pour enrichir les politiques sociales

L'**écoute** bienveillante pour favoriser l'expression des attentes et des besoins des personnes accompagnées.

A Sérénitarn,

300
professionnels

prennent soin de

3000
personnes accompagnées

Notre histoire: une évolution continue pour répondre aux besoins des personnes, **des services diversifiés au service des territoires.**

- 2022 :** Création des espaces à visée inclusive pour les publics en situation de handicap et en quête d'autonomie
- 2020 :** Expérimentation du service relayage
- 2019 :** Naissance de Sérénitarn (fusion de l'Adar, l'Aassodal et l'Agardova)
- 2017 :** Création de " 3Asso Prévention" avec l'Aassodal et l'Agardova
- 2015 :** Création du pôle handicap
- 2012 :** Création de la plateforme de répit pour les aidants
- 2009 :** Création du service de téléassistance
- 2006 :** Création de l'association Pauses Familles qui portera le relais petite enfance
- 2004 :** Fusion de l'Adar avec la fédération des familles de France de Rabastens
- 2001 :** Création du service auxiliaire de vie pour les personnes en situation de handicap
- 1997 :** Ouverture du centre d'accueil de Jour
- 1996 :** Création du service de petit jardinage
- 1992 :** Création du service des emplois familiaux tous publics et du service TISF (fermé en 2016)
- 1991 :** Création du service mandataire
- 1984 :** Intervention de l'aide ménagère aux familles avec de jeunes enfants (première diversification des publics pour l'Adar)
- 1962 :** Création à Castres de l'association d'Aide Familiale Populaire qui deviendra l'Agardova en 1989
- 1949 :** Création à Aussillon de l'Association Populaire d'Aide aux Familles. En 1966, elle ouvre un service d'aide aux retraités, qui deviendra l'Adar en 1972
- 1945 :** Création à Albi de l'association Aide Familiale Populaire qui devient l'Aassodal en 2009

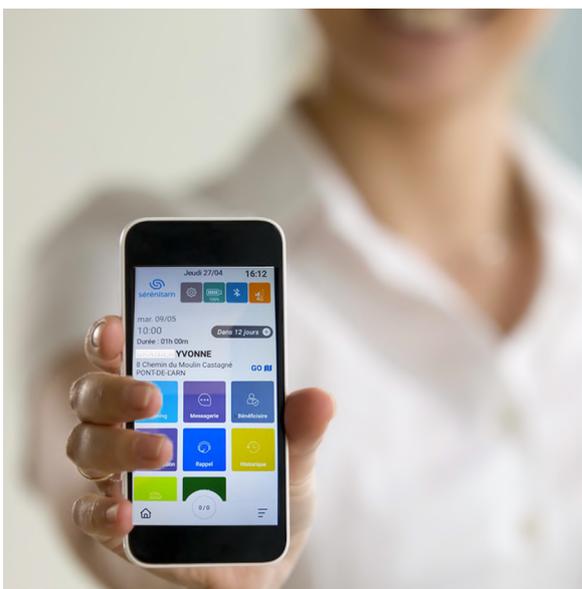
Bilan du projet associatif précédent

Les objectifs généraux étaient articulés autour de deux orientations stratégiques :

- consolider et améliorer notre action dans un souci permanent de qualité
- donner une nouvelle dimension à l'Adar.

Ces deux axes ont ensuite été divisés en sept thèmes :

1. Organisation	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">- organisation administrative conforme à la certification AFNOR NF services aux personnes à domicile,- aménagement de l'accueil sur le site d'Aussillon.
2. Optimisation financière	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">- télégestion à partir de téléphones mobiles,- mutualisation de moyens humains et financiers (création de Sérénitarn),- passage de la téléassistance en marque blanche,- mutualisation des systèmes d'information (prévue en 2023).
3. Qualité des services	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">- maintien de la certification NF Services et du label Handéo,- organisation du système qualité de l'association,- évaluation interne du SAAD.
4. Ressources humaines	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">- amélioration du classeur de l'intervenant à domicile,- réorganisation du service.
5. Communication externe	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">- maintien à niveau de l'ensemble des supports de communication de l'association,- renforcement des partenariats avec les associations de personnes en situation de handicap,- organisation de journées d'étude sur des problématiques des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap.
6. Pôle répit	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Centre d'accueil de jour :</p> <ul style="list-style-type: none">- agrandissement des locaux ,- réalisation de l'évaluation externe,- augmentation du taux d'occupation du service. <p>Plateforme de répit :</p> <ul style="list-style-type: none">- adaptation de l'offre aux besoins,- développement des haltes relais.
7. Nouveaux services	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">- autorisation de la résidence autonomie par le Conseil départemental,- structuration d'un réseau de familles d'accueil pour les personnes âgées.



La télégestion:

des téléphones professionnels pour les intervenants à domicile.



La certification NF et le label Handéo :

la garantie de la qualité du service rendu aux personnes accompagnées.

Du projet à la réalisation : **le centre d'accueil**



II - NOTRE ENVIRONNEMENT



..... Les éléments démographiques

L'accroissement de la longévité fait qu'en 2060 une personne sur 8 aura 80 ans et plus. Avec le risque de dépendance, le besoin de prise en charge augmente. Les pouvoirs publics ont anticipé le nombre croissant de personnes âgées avec des réformes. Notre association s'inscrit dans cette politique, vigilante face à :

- l'augmentation des populations précaires vieillissantes,
- la baisse du revenu moyen des retraites,
- la demande importante des personnes en perte d'autonomie et de leurs familles à trouver une alternative à l'établissement,
- le manque de soutien, de répit ou de formation des aidants familiaux.

..... Le cadre réglementaire

Le service à la personne s'inscrit dans le respect des cadres législatifs et réglementaires : lois du 1er juillet 1901, du 2 janvier 2002, du 11 février 2005, n° 2005-841 du 26 juillet 2005, n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 et le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016.

Pour accomplir ses missions, Sérénitarn dispose :

- d'un agrément pour exercer auprès de publics fragiles,
- d'une autorisation du Président du Conseil départemental,
- d'une déclaration auprès de la DIRECCTE.

Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, Sérénitarn se conforme à la procédure d'évaluation interne et externe.

Elle propose le dispositif de médiation de la consommation.

Adhérente à UNA, Union nationale des services d'aide, d'accompagnement et de soin à domicile et syndicat d'employeurs de la branche (BAD), elle respecte la convention collective.

..... La concurrence

Notre principale difficulté est d'appliquer des tarifs proches de ceux de nos concurrents alors que les exigences de qualité auxquelles nous devons répondre sont bien plus contraignantes et coûteuses.

.... Les politiques publiques dans un contexte économique défavorable

La loi « Autonomie » qui mettrait en œuvre les réformes nécessaires au secteur dans le cadre du « virage domiciliaire » n'est toujours pas votée, mais des avancées notables sont à noter : création de la branche autonomie et des dispositifs d'amélioration du financement.

D'autre part, la crise sanitaire du Covid 19, la guerre en Ukraine, la crise énergétique et l'inflation font exploser les dépenses publiques depuis deux ans. Nous craignons que le financement des dépenses sociales ne soit pas à la hauteur des besoins de nos services, des personnes accompagnées et des salariés.

..... Un déficit de ressources humaines

Les services d'aide à domicile rencontrent depuis plusieurs années des difficultés de recrutement renforcées par la crise sanitaire (manque d'attractivité des métiers du secteur et faibles rémunérations malgré l'avenant 43 de la convention collective qui a revalorisé en 2021 les salaires).

A ces difficultés s'ajoute un turn-over important qui rend la situation alarmante : des prestations auprès de personnes âgées ou en situation de handicap diminuent ou s'interrompent, les laissant, ainsi que leurs proches aidants, sans solution d'accompagnement.

..... Relever le défi du développement durable

Nous voulons tous inscrire nos actions dans des perspectives de développement durable. Que ce soit en termes de qualité des prestations, de qualité de vie au travail des professionnels, de modèle économique performant, nous devons nous poser la question de la préservation de l'environnement et de l'économie de consommation des ressources.

III - NOS 5 PRIORITES



1

Renforcer notre présence, notre action dans la réflexion et œuvrer comme acteur de l'action sociale et médico-sociale.

Notre association a l'ambition d'être un acteur proactif et reconnu dans le champ du médico-social car elle s'inscrit dans les démarches de concertation des politiques publiques, elle expérimente des projets innovants et elle partage des expériences avec ses partenaires extérieurs.

Pour cela, elle s'engage pleinement dans le virage domiciliaire en évoluant vers un service autonomie à domicile (SAD) ; elle devra s'investir dans la création du centre de ressources territorial avec, pour atouts, son expertise et sa souscription au programme ESMS numérique ; enfin, elle réaffirmera et fera vivre son identité.

2

Poursuivre le développement de l'association dans une logique d'adaptation aux besoins des personnes

Le développement d'actions et de services doit répondre avant tout à des principes éthiques fondamentaux, à commencer par le respect du projet de vie de la personne, tout en garantissant un accompagnement de qualité : le bénéficiaire est au cœur de nos réflexions.

Dans ce contexte, l'objectif de l'association est de pouvoir répondre dans le temps à la diversité des attentes et à l'émergence des nouveaux besoins des personnes, en complétant son offre de service.

Nous portons une attention particulière à l'habitat, qui doit être alternatif, adapté et facilitateur d'une bonne inclusion sociale (habitats inclusifs, partagés, résidence autonomie).

3

Consolider les ressources humaines et de management

Le dynamisme de la vie associative repose sur l'engagement de bénévoles investis. La dynamique de recrutement d'administrateurs doit être poursuivie, ainsi que leur formation.

Nous devons également étudier la mobilisation de bénévoles d'action.

En termes d'emploi, il est nécessaire :

- de stabiliser les ressources humaines disponibles localement, en améliorant les processus d'intégration et en développant le sentiment d'appartenance
- de poursuivre la formation
- d'offrir une meilleure qualité de vie au travail
- de valoriser et reconnaître les compétences par une communication positive.

4

Développer la communication interne et externe

Il est nécessaire que toutes les informations soient partagées grâce à une communication tant interne qu'externe :

- En interne, en favorisant les échanges par des rencontres régulières, en développant une communication plus transversale entre les salariés par la télégestion, en valorisant la diversité des compétences et les initiatives des professionnels, en poursuivant l'édition de la lettre d'info
- En externe, en se dotant d'outils de communication attractifs, en améliorant la visibilité de l'ensemble de nos services, en diffusant le projet associatif
- En règle générale, en développant le langage simple pour la communication des documents.

5

Avoir, se doter des moyens financiers à la hauteur de nos ambitions

Le modèle économique des associations subit, depuis plusieurs années, de fortes mutations des composantes de leurs ressources du fait de la baisse des financements publics. Des restrictions budgétaires s'imposent et nous imposent de faire des économies.

Pour mener à bien ses missions et pour consolider son indépendance financière, l'association doit adopter une stratégie permettant de dégager des résultats, notamment par la recherche d'autres ressources.

IV - LES OBJECTIFS 2022 - 2027



Axe 1 **Consolider le vivre ensemble pour des prestations de qualité**

Promouvoir la participation des personnes accompagnées

- Favoriser l'expression des personnes accompagnées/clients et des aidants
- Solliciter leur engagement dans les différents projets
- Instaurer des espaces de rencontres et de dialogue.

Renforcer les ressources humaines

- Maintenir les compétences des administrateurs et du personnel
- Continuer à améliorer la qualité au travail (conciliation vies personnelle et professionnelle)
- Faire remonter aux unions et fédérations les difficultés rencontrées par les salariés et les administrateurs.

Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité

- Actualiser les outils de la loi du 2 janvier 2002
- Veiller à la formalisation et à l'harmonisation des procédures, faire vivre la certification Handéo
- Favoriser les collaborations internes.

Dynamiser une démarche éthique

- Questionner la mise en pratique des valeurs de l'association
- Promouvoir le questionnement des pratiques professionnelles et la recherche collégiale de décisions.

Axe 2 Développer des réponses innovantes sur le territoire

Etre acteur de la co-construction des politiques publiques

- Participer aux travaux de réflexion des fédérations, des institutions locales ou nationales
- Expérimenter les dispositifs proposés en cohérence avec les besoins des personnes accompagnées.

Développer des collaborations et des partenariats

- Consolider l'inscription de l'association dans des réseaux institutionnels multi-sectoriels
- Se faire reconnaître auprès des différentes instances politiques et des acteurs territoriaux en tant qu'expert du secteur du domicile
- Mutualiser des moyens en vue d'apporter une réponse globale.

Etre en veille sur les évolutions des besoins, les nouvelles sources de financement, les plans gouvernementaux, les lois, les appels à projets ...

Evaluer régulièrement la pertinence des actions mises en place.

Axe 3 Renforcer la communication

Faire connaître le projet associatif, tant en interne qu'en externe,

Développer une culture associative commune,

Travailler sur l'image, harmoniser la communication, créer de nouveaux outils,

Montrer et partager notre savoir-faire.

Axe 4 Assurer la santé financière

Assurer une gestion permettant de rendre le prix des prestations le plus accessible possible, sans perte de qualité,

Maintenir et améliorer le niveau des prestations attendues par les personnes accompagnées et les financeurs,

Développer des activités et nouer des alliances possibles ou nécessaires,

Dégager des résultats,

Mobiliser des ressources alternatives (financières ou autres).



Notre projet associatif est un aboutissement et un départ.

Celui-ci sera enrichi du projet de service qui définira l'organisation de l'association et les actions à mettre en œuvre.

La réussite de ce projet repose sur la responsabilité de l'ensemble des acteurs de Sérénitarn : membres du conseil d'administration, direction, salariés, personnes accompagnées et leur famille, partenaires.

Alors que notre association a fêté ses 50 ans, ce projet traduit la maturité acquise par notre organisation et le fait que son militantisme ne fléchit pas.

Aussillon

Siège social

104, av de Toulouse
81200 Aussillon

05 63 97 70 40

Albi

Bâtiment L2
av Maréchal Juin
81000 Albi

05 63 43 25 00

Castres

28, boulevard des
Docteurs Aribats
81100 Castes

05 63 72 25 00

Rabastens

11, place Saint-Michel
81800 Rabastens

05 63 97 75 75

contact@serenitarn.fr - www.serenitarn.fr - 05 63 97 70 40